



CONSTRUIRE ENSEMBLE

LA GARE DURABLE
DE DEMAIN ET
SON QUARTIER
DANS LA VILLE

Gares &
Connexions



AMF / GARES & CONNEXIONS / RFF
CHARTRE

CONSTRUIRE ENSEMBLE LA GARE DURABLE DE DEMAIN ET SON QUARTIER

L'Association des Maires de France, Gares & Connexions, 5ème branche SNCF dédiée à la gestion et au développement des gares françaises, et Réseau Ferré de France (RFF), gestionnaire du réseau ferré national, ont décidé de travailler ensemble dans une visée d'intérêt général : rendre les villes plus « durables » et attractives, en facilitant les projets combinant aménagement urbain et mobilité.

A cet effet, les signataires de la présente charte rappellent le rôle structurant des gares, plateformes intégrées de tous les transports, qui constituent un atout majeur pour l'attractivité urbaine.

Les gares et leurs emprises foncières sont aussi des « outils » d'aménagement urbain susceptibles de répondre aux besoins de logements et de développement économique, aux objectifs de densité et à la nécessité de développer des lieux d'animation et de services.

Les signataires entendent ainsi favoriser le développement et la modernisation des gares et de leurs quartiers au service des voyageurs, des usagers, et des habitants.

La présente charte est le résultat d'un travail collectif destiné à encourager et à concrétiser la volonté d'optimiser l'offre ferroviaire, de moderniser les gares et de réhabiliter les quartiers environnants des gares, tout en respectant les contraintes économiques et réglementaires de chacun des partenaires.

Elle définit les engagements et les bases de travail d'une coopération efficace entre les villes ou les intercommunalités, le gestionnaire de gares et le gestionnaire du réseau ferré national, notamment sur la question, très sensible pour les élus locaux, de la réutilisation des fonciers ferroviaires qui peuvent être affectés à de nouveaux usages urbains.

Au-delà du périmètre des gares et quartiers de gares, cette réflexion pourra être élargie dans un second temps à l'ensemble des emprises ferroviaires.

ENGAGEMENT I

Les signataires s'engagent à mettre en place et réunir au moins une fois par semestre un comité national de partage pour examiner les modalités d'application de la charte et les éventuels points de blocage des projets en cours.

ENGAGEMENT II

Les signataires de cette charte (ci-après les partenaires) s'engagent à favoriser les partenariats concrets permettant de :

- ▶ valoriser les espaces bâtis ou non bâtis dans et autour des gares
- ▶ développer l'intermodalité à partir des gares et contribuer à renforcer l'attractivité des transports publics
- ▶ assurer, à chaque fois que cela est possible, la présence de services et/ou de commerces en gare

ENGAGEMENT III

Afin de faciliter le dialogue avec les villes et les intercommunalités, Gares & Connexions et Réseau Ferré de France s'engagent chacun à désigner, sur les sujets gares, un référent unique et territorial. A chaque fois que cela est possible, ils s'organiseront entre eux pour mandater un interlocuteur unique.

Jacques Pélissard
Président



Sophie Boissard
Directrice Générale



Alain Quinet
Directeur Général
Délégué



ENGAGEMENTS

ORGANISATION DU COMITÉ NATIONAL DE PARTAGE

SES MEMBRES PERMANENTS : SON FONCTIONNEMENT :

- ▶ Dix représentants de l'AMF
- ▶ Cinq représentants de SNCF, notamment au sein de Gares & Connexions et de la Direction de l'immobilier
- ▶ Cinq représentants de RFF, notamment au sein de la filiale foncière et immobilière et du réseau gares de RFF
- ▶ Un représentant des services de l'AMF

SON RÔLE :

- ▶ Recueillir et valider les nouvelles fiches de précision d'engagement, de bonnes pratiques et les fiches outils annexées à la charte
- ▶ Veiller à la bonne application de la charte, prendre en compte les évolutions institutionnelles, réglementaires, économiques et environnementales
- ▶ Assurer un premier niveau de médiation entre les partenaires en cas de blocage d'un projet (sans se substituer au CNVF)
- ▶ Rendre compte de son activité aux membres de l'AMF et communiquer sur les avancées les plus importantes : un bilan de son activité devra notamment être présenté devant les partenaires de la charte deux ans après son installation

ORIENTATIONS

LES SIGNATAIRES DE CETTE CHARTE PROPOSENT QUE LES PARTENARIATS CONCRETS MENTIONNÉS DANS CET ENGAGEMENT SE FONDENT SUR LES ORIENTATIONS SUIVANTES :

ORIENTATION 1 :

Garantir, le plus en amont possible d'un projet de développement ou de réaménagement concernant la gare ou son quartier, la mise en place de lieux de discussion et de pilotage des projets sous la forme de comités de suivi local associant a minima les villes, les intercommunalités, les autorités organisatrices de transport, Gares & Connexions et Réseau Ferré de France. Pour ce faire, Gares & Connexions et Réseau Ferré de France s'engagent à expliciter leurs missions et périmètre respectifs ainsi que les processus de décision qu'ils se doivent d'appliquer. Ils communiqueront aux collectifs qui en font la demande les plans disponibles, les surfaces et l'utilisation actuelle de leurs emprises dans un délai d'un mois à compter de la formulation de la demande.

ORIENTATION 2 :

Compte tenu de l'importance, pour les collectivités souhaitant s'engager dans un projet touchant à une gare et à son quartier, d'avoir une visibilité sur la consistance du service ferroviaire à moyen et long terme, Gares & Connexions et Réseau Ferré de France s'engagent à donner toutes les informations dont ils disposent sur l'évolution des dessertes dans la gare concernée. Réciproquement, les villes et les intercommunalités s'engagent à informer Gares & Connexions et Réseau Ferré de France des projets de développement urbain susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement des gares situées sur leurs territoires.

ORIENTATION 3 :

Gares & Connexions et Réseau Ferré de France s'engagent à adapter le montage d'opération et le type de contractualisation à chaque projet et à chaque site, en tenant compte à la fois de l'intérêt général et des contraintes locales et économiques des partenaires. Gares & Connexions et Réseau Ferré de France s'attacheront à trouver des solutions « sur mesure », notamment sur les modalités de libération, la reconstitution des installations ferroviaires, le traitement des pollutions éventuelles et les conditions financières de cession ou de mise à disposition de longue durée (du prix de marché à la gratuité dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur avec, si nécessaire, une intervention auprès de France Domaine pour l'évaluation du bien).

Le comité national de partage est une instance de médiation qui ne se substitue pas au comité national de valorisation foncière (CNVF), instance de conseil placée auprès du MEDDTL. Pour en savoir plus sur le CNVF : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaqueette_CNVF.pdf

En alternative à la cession, ils étudieront également des solutions plus souples, telles que le transfert de gestion ou des conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire aménagées (durée, redevance,...). Cet engagement s'applique aux opérations portant sur du foncier non bâti tout comme aux opérations portant sur des bâtiments ou parties de bâtiment existants, notamment sur des espaces qui ne seraient plus utilisés.

En cas d'émission foncier, Gares & Connexions et Réseau Ferré de France s'engagent à rechercher des solutions contractuelles permettant de ne pas ralentir la mise en oeuvre des projets.

ORIENTATION 4 :

Les partenaires s'engagent à respecter des délais raisonnables pour le montage et la conduite des projets de développement ou de réaménagement. Pour les projets à réaliser sur des terrains ne faisant l'objet ni de libération, ni de reconstitution et sur lesquels il existe un accord économique préalable avec la collectivité locale concernée, ces délais sont les suivants :

Pour Gares & Connexions et Réseau Ferré de France:

- ▶ Vente d'un terrain : 6 à 12 mois
- ▶ Mise à disposition d'un espace en gare : 3 à 6 mois selon l'importance du local et des travaux à y réaliser

Pour les villes ou intercommunalités :

- ▶ Lancement des procédures de révision ou de modification du PLU : 3 à 12 mois
- ▶ Lancement de l'instruction des permis de construire : 3 à 6 mois suivant les consultations obligatoires

Pour les autres cas, les partenaires s'engagent à s'accorder sur un planning opérationnel partagé, dans les 6 mois à compter de l'initialisation du projet, en tenant compte de ses spécificités.

En cas de difficultés particulières, un des partenaires peut solliciter la médiation du comité national de partage entre les signataires de la charte (cf engagement n°1) afin de faciliter la résolution du dossier.

ORIENTATION 5 :

Pour chaque projet autour d'une gare, les partenaires s'engagent à travailler ensemble sur le développement de l'intermodalité en cohérence avec la politique des autorités organisatrices de transport concernées, et avec le plan de déplacement urbain (PDU) s'il existe. Ils s'engagent aussi à favoriser la mutualisation des moyens du service public des transports au bénéfice des voyageurs. Ils s'engagent enfin à mettre les modes doux au coeur de leurs projets de développement.

Leur dialogue portera aussi sur la politique de stationnement à mettre en oeuvre à proximité de la gare, à savoir le nombre de places à prévoir, la mise en qualité des parkings existants ou la tarification à appliquer, en fonction du type de gare concernée (petite, moyenne ou grande gare) et compte tenu de la politique globale de stationnement définie par la collectivité compétente. A cet effet Gares & Connexions et Réseau Ferré de France s'engagent à conclure d'ici la fin de l'année un accord entre eux pour le développement du stationnement des voyageurs sur des fonciers mixtes (appartenant aux 2 entreprises).

ORIENTATION 6 :

Dès l'émergence d'un projet de pôle d'échanges, les partenaires s'attacheront à mettre au point une convention d'exploitation permettant d'assurer une qualité de service homogène sur l'ensemble du site après sa mise en service et intégrant notamment les problématiques d'information et d'orientation du public (signalétique, information dynamique,...).

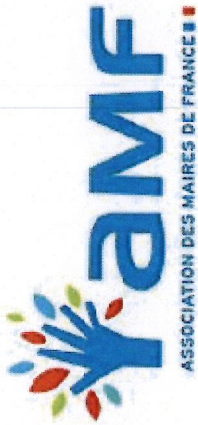
ORIENTATION 7 :

Pour rendre un meilleur service aux usagers, les partenaires s'engagent à favoriser la mutualisation de leurs ressources pour assurer l'entretien des espaces publics ou à développer des services partagés (espaces verts, éclairage public, marquage au sol, toilettes, gardiennage, déneigement,...)

ORIENTATION 8 :

Dans le cadre de leur rôle de propriétaire foncier et/ou d'exploitant, Gares & Connexions et Réseau Ferré de France s'engagent à conforter le rôle de la gare comme un espace citoyen au coeur de la ville et comme élément central d'un quartier à part entière en proposant aux villes et intercommunalités des services complémentaires à l'offre de services et de commerces de la ville :

- ▶ Développement en gare de structures d'accueil et d'information intermodales et/ou touristiques
- ▶ Installation de commerces en gare en cohérence avec le tissu commercial de la ville
- ▶ Co-construction de services d'intérêt général en gare : crèches ; antennes de Pôle Emploi, offices de tourisme...



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

.....fiche de présentation.....

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'Association des maires de France est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

PLUS DE 36 000 ADHÉRENTS (MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI), ASSURENT SA LÉGITIMITÉ.

Reconnue comme une force de proposition et de représentation en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités.

UN TEMPS FORT : LE CONGRÈS ANNUEL ET LE SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Organisé en novembre à la Porte de Versailles, le congrès rassemble plus de 12 000 participants, et le salon accueille près de 900 exposants et 50 000 visiteurs.

www.amf.asso.fr

Gares & Connexions

.....fiche de présentation.....

Gares & Connexions, dirigée par Sophie Boissard, a vu le jour le 7 avril 2009. En 2011, la 5^e branche SNCF, dédiée à la gestion et au développement des 3000 gares françaises, se concentre sur trois priorités :

► **Promouvoir la qualité** au service des voyageurs, des transporteurs et de la ville : accès à la gare facilité, accès à l'information à distance et en gare, fluidité des cheminements, lisibilité des espaces, confort.

► **L'accueil de tous les opérateurs et modes de transport** : garantie d'un accès équitable et transparent pour l'ensemble des opérateurs et leurs clients, aux installations et prestations de service en gare.

► **Réaliser les investissements** nécessaires au développement des trafics, sans peser sur les transporteurs : aménagement du territoire des gares pour améliorer le quotidien des voyageurs et accompagner les mutations urbaines.

GARES & CONNEXIONS COMPREND 2 FILIALES

► **AREP**
(Architecture Urbanisme Ingénierie Design), et sa filiale PARVIS (Assistance à maîtrise d'ouvrage Conduite d'opérations immobilières et d'aménagement des gares) ;

► **A2C**
(Commercialisation des espaces en gare).

5^e BRANCHE



En partenariat avec les collectivités locales, elle a pour mission de maintenir, d'améliorer et de développer les gares. Pour Gares & Connexions, avec l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le marché du transport ferroviaire, et une fréquentation de voyageurs grandissante, la gare est au cœur des enjeux de la mobilité durable.

Nouveau centre urbain, la gare participe à l'attractivité de la ville et des territoires et s'y insère harmonieusement. D'où le terme « Connexions » qui prend tout son sens.

La gare apparaît aujourd'hui comme un espace clé de la multimodalité, où convergent tous les modes de transport. Ainsi, autour de la gare, gravitent métro, tramway, bus, vélo mais aussi voiture individuelle, taxi...

Gares & Connexions a aussi pour ambition de faire des gares de véritables lieux de vie au cœur de la ville et se veut au plus proche des voyageurs. Elle répond ainsi à leurs préoccupations quotidiennes, à travers sa politique de travaux et de services innovants et ouvre les gares à la culture pour la faire partager à tous.

LES CHIFFRES CLÉS DE GARES & CONNEXIONS

- **Plus de 3000** gares en France
- **2 milliards** de voyageurs transitent par les gares tous les ans
- **140 000** trains partent chaque jour des gares
- **13 000 agents** SNCF travaillent dans ou pour les gares
- **2 millions de m²** appartiennent aux gares dont **180 000 m²** de commerces

www.gares-connexions.com



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

.....fiche de présentation.....

Créé en 1997, Réseau Ferré de France développe, modernise et commercialise l'accès au réseau ferré dans une logique de solidarité du territoire aux échelles européenne, nationale et régionale.

RFF, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pilote un plan de modernisation du réseau sans précédent de 13 milliards d'euros sur la période de 2008 – 2015 et met en œuvre la politique nationale de déploiement de lignes nouvelles.

LA POLITIQUE FONCIÈRE DE RFF

Avec 103 000 hectares de terrains répartis dans une commune française sur trois, et 23 000 bâtiments, RFF est le second propriétaire foncier de France.

La valorisation de ce patrimoine répond à trois types d'enjeux :

- ▶ **Des enjeux urbains** : au côté des collectivités locales, des aménageurs et opérateurs immobiliers, RFF contribue à la définition des projets urbains.
- ▶ **Des enjeux financiers** : les recettes issues des cessions et des locations sont intégralement affectées à la rénovation et modernisation du réseau. A titre d'exemple, un million d'euros de recettes permet de financer la rénovation d'un kilomètre de voies.

- ▶ **Des enjeux ferroviaires** : compte tenu de son double rôle d'acteur des projets urbains et de gestionnaire du réseau ferré national, RFF analyse au cas par cas l'utilisation ferroviaire (actuelle ou future) de ses terrains et bâtiments, conduisant ou non à leur mutabilité.

Pour mettre en œuvre cette politique de valorisation, RFF s'appuie sur une centaine de collaborateurs répartis dans ses douze

directions régionales, au plus près de ses partenaires et interlocuteurs.

RFF ACTEUR DE LA GESTION DES GARES

Pour les gares existantes, RFF est propriétaire et responsable du cœur ferroviaire de la gare et apporte sa contribution à un projet commun avec les autres acteurs en faveur de l'évolution des services et de la ville :

- ▶ RFF est ainsi responsable de l'accessibilité physique (accès routier) au sein de la gare : accès au transport, gestion de la correspondance, accessibilité aux personnes à mobilité réduite : en 2010 28 gares ont été rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- ▶ Par ailleurs, RFF a pour mission l'aménagement et la gestion des infrastructures de gare qui lui appartiennent : voies, quais, accès aux quais, voies de service ainsi que terrains situés aux abords.

Pour les gares nouvelles, RFF est directement responsable de leur conception travers la maîtrise d'ouvrage des projets. Ainsi, la localisation des gares relève des missions de RFF dans le cadre de sa fonction de gestionnaire du réseau. Cette localisation s'organise, en coopération étroite avec les collectivités locales, à l'issue des débats publics pour ces futures gares, dont les chaînes sont Rosa Parks à Paris, Odysseum à Montpellier et Nice Saint Augustin.

Enfin, RFF veille à l'efficacité et au bon fonctionnement de la chaîne de mobilité entre la gare et la ville.

Aujourd'hui RFF s'implique dans **600 projets** dont **550** sur des gares existantes de niveau régional



Gares &
Connexions

